



Commune Le Flon

1699 Bouloz

Téléphone + fax 021 907 12 11

commune@leflon.ch

EMOLUMENTS EN MATIERE DE CONTROLE DES HABITANTS

Tarifs en vigueur dès le 1^{er} septembre 2012

1. Délivrance d'un CERTIFICAT D'ETABLISSEMENT 20.00 fr.
2. Délivrance d'une ATTESTATION DE SEJOUR 10.00 fr.
(sur la base de la fourniture d'une attestation de domicile par la Commune de domicile officielle)
3. Délivrance de tout AUTRE DOCUMENT ou RENSEIGNEMENT ECRIT de 5.00 à 20.00 fr.
 - a) signature sur formulaire pour attestation diverse 5.00 fr.
 - b) attestation de domicile 10.00 fr.
4. Photocopie, par copie 1.00 fr.

ADMINISTRATION COMMUNALE
LE FLON à BOULOZ

Françoise Gsta



[Signature]